



Evreux, le 29 novembre 2017

## Renouvellement du « *Protocole départemental contre les violences faites aux femmes (2017-2019)* »

Dans le cadre des manifestations liées à la célébration du “**25 novembre, Journée internationale pour l’élimination des violences faites aux femmes**”, le « **Protocole départemental contre les violences faites aux femmes (2017-2019)** » a été signé le 29 novembre 2017 par Thierry Coudert, préfet de l'Eure, Dominique Puechmaile, procureur de la République, Annick Sourd, directrice de la CAF de l'Eure et Olivier Lepinteur, représentant le Conseil départemental de l'Eure.

### Le nouveau protocole départemental comporte de grandes avancées :

- il inscrit l'existence d'un **5ème poste d'intervenant social de commissariat ou de gendarmerie sur le secteur de Vernon**, un dispositif unique et innovant qui permet aux victimes au sein des locaux des forces de l'ordre d'obtenir un accompagnement sur le volet social et juridique (dispositif porté avec le Conseil Départemental)
- il confirme l'inscription des femmes victimes de violence comme **public prioritaire** du Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, en vue de leur accès au logement
- il confirme la généralisation du **Téléphone grave danger**, piloté par le Parquet
- il instaure la garantie contre **les impayés de pension alimentaire**, portée par la CAF et la MSA, qui permet de mieux aider les familles monoparentales (majoritairement féminines) quand un parent ne paie plus de pension alimentaire (ou quand le montant de la pension versée est inférieur à celui de l'allocation de soutien familial).

Cette action majeure s'inscrit également dans le cadre du **Tour de France de l'Égalité** lancé en octobre dernier par le Premier Ministre et la Secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, rappelons que le gouvernement a décidé de faire de « **l'égalité femmes-hommes** » la « **grande cause du quinquennat** ». La lutte contre les violences est ainsi un préalable indispensable pour atteindre l'égalité dans toutes les autres sphères de la vie et constitue une priorité pour le préfet de l'Eure.

### Pour mémoire, en France \* :

- 1 femme sur 10 subit des violences (verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles)
- en 2016, 1 femme est décédée tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex conjoint (120 crimes)
- le coût économique des violences conjugales en France est de 3,6 milliards € chaque année
- chaque année, une vingtaine d'enfants sont décédés des suites des violences conjugales du foyer
- on recense 86 000 viols en moyenne chaque année en France

*\*Édition 2017 des chiffres clefs du Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes*

### **CONTACT PRESSE**

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr